

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 35-37, rue Chabot Charny - Cession d'un immeuble à la société Logivie

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 29 avril dernier, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur des locaux à usage de bureaux, d'une superficie totale d'environ 560 m², et d'archives et sur dix-huit lots de parking compris dans un ensemble immobilier en copropriété situé 35-37, rue Chabot Charny, 23, cour Henri Chabeuf et 1-3, rue Legouz Gerland, cadastré section BR n°331 et n°332, moyennant le prix global de 940 000 €.

La société Logivie a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien pour une réhabilitation des locaux en huit logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder l'immeuble constitué des lots n°1000 à 1002, 1037, 1057 à 1059, 1061 à 1063, 1070 à 1074, 1084, 1092 à 1097, correspondant à des locaux à usage de bureaux et d'archives et à des parkings, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à la société Logivie - représentée par Monsieur Hubert Cunat, Directeur général - Agence de Châlon-sur-Saône - 13, boulevard de la République - 71100 Châlon-sur-Saône, d'un immeuble constitué des lots n°1000 à 1002, 1037, 1057 à 1059, 1061 à 1063, 1070 à 1074, 1084, 1092 à 1097, correspondant à des locaux à usage de bureaux, d'une surface totale d'environ 560 m², d'archives et à des parkings compris dans un ensemble immobilier en copropriété situé 35-37, rue Chabot Charny, 23, cour Henri Chabeuf et 1-3, rue Legouz Gerland, cadastré section BR n°331 et n°332, moyennant le prix global de 940 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ